

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

Article 20 - MEDECINE INTERNE

§ 1^{er}. Sont considérées comme prestations qui requièrent la qualification de médecin spécialiste dans une des disciplines relevant de la pathologie interne:

a) Les prestations relevant de la spécialité en **médecine interne (FA)**:

...

Greffes hématologiques

...

470680 Coordination de la transplantation de cellules souches hématopoïétiques allogéniques dans le cas d'un donneur apparenté K 1347

470864 Coordination de la transplantation de cellules souches hématopoïétiques allogéniques dans le cas d'un donneur non apparenté K 3154

La prestation 470864 couvre :

a) les frais des typages auprès de donneurs potentiels non apparentés en Belgique;

b) les frais pour le prélèvement des cellules auprès d'un donneur non apparenté en Belgique;

c) les frais d'enregistrement auprès d'organisations nationales et internationales responsables pour l'enregistrement et la sélection de receveurs et de donneurs de cellules souches.

470691 470702 Préparation d'un donneur sain au prélèvement de cellules souches allogéniques ou de lymphocytes allogéniques K 432

470713 470724 Préparation d'un patient à la greffe de cellules souches hématopoïétiques autologues ou allogéniques K 201

Les prestations 470680 **et 470864 n'est ne sont** pas cumulables avec la prestation 318253-318264.

Les prestations 470680 **et 470864 n'est ne sont** pas cumulables avec les prestations 318135-318146 ou 470573-470584.

...

Les prestations 470551 - 470562, 470573 - 470584, 470595 - 470606, 470610 - 470621, 470654 - 470665, 470680, 470691 - 470702 et **470864** ne peuvent être attestées que par des centres d'allogreffe de cellules souches hématopoïétiques répondant aux critères suivants :

— réalisation dans les 2 dernières années civiles d'au moins 10 greffes allogéniques de cellules souches hématopoïétiques par an;

— et obtention la dernière année civile de l'accréditation EBMT (European Group for Blood and Marrow Transplantation) pour les allogreffes.

...

Une intervention dans les frais relatifs au typage de donneurs potentiels en vue de trouver un donneur compatible ~~non apparenté à l'étranger~~, ainsi que dans les frais relatifs au prélèvement de ces cellules souches hématopoïétiques et à l'assurance du donneur ~~non apparenté à l'étranger~~ peut être accordée par le Collège des Médecins-directeurs à la condition que le bénéficiaire, avant que ne commencent les typages, ait été inscrit ~~sur une liste d'attente tenue à jour par ce Collège au sein de l'INAMI~~ dans le registre national comme candidat receveur et à la condition qu'il soit fait état de ce que le registre national des candidats donneurs de moelle osseuse a été consulté. Seulement dans des cas motivés d'urgence médicale extrême, la recherche peut débuter simultanément aussi bien au niveau national qu'à l'étranger.

...

~~L'inscription du receveur comme candidat à une transplantation, sur la liste du Collège des médecins-directeurs est faite par le centre de transplantation au moyen d'une simple communication des données nécessaires relatives à l'identité du bénéficiaire et du centre et à la nature de la transplantation.~~

Les prestations effectuées sur le donneur et les frais d'hospitalisation sont portés en compte au receveur étant entendu qu'il soit spécifié qu'ils sont relatifs au donneur.

...